

DÈS
8 ANS

1jour 1actu

www.1jour1actu.com


Chaque semaine, ton journal d'actu



Il y a un an, le 7 janvier 2015, la liberté d'expression a été attaquée en France avec une violence inouïe, lors de l'attentat du journal *Charlie hebdo*. Quelques jours plus tard, c'est la communauté juive qui était visée lors de l'attaque d'un supermarché. Et, le 13 novembre dernier, c'est toute la jeunesse française qui a été touchée lors des attentats de Paris. Les terroristes

islamistes se sont ainsi attaqués à toutes les formes de liberté chères à notre pays : la liberté de pratiquer une religion, la liberté de s'amuser et d'écouter de la musique, la liberté de s'exprimer. Un an après «Charlie», ton journal a choisi de revenir sur cette valeur essentielle qu'est la liberté d'expression car, pour mieux la défendre, il faut bien la connaître. ■

Page suivante :
que faire quand la
liberté d'expression
est menacée ?



L'info en grand : a-t-on le droit de tout dire ?



Que faire quand la liberté d'expression est menacée ?

En s'attaquant à un journal, en janvier dernier, les terroristes s'en sont pris à un droit très important en France : la liberté d'expression. 1jour1actu t'explique l'importance de cette liberté et comment la protéger.

Soutenir la liberté de la presse

De très nombreux Français ont été choqués par les attentats de janvier 2015. Tout le monde n'est pas d'accord avec les idées de *Charlie hebdo*. Mais des millions de personnes ont eu besoin de se réunir pour défendre une valeur commune : **le droit à s'exprimer et à s'informer librement**. Sur les pancartes, on pouvait lire des messages comme « Je suis Charlie ». « Être *Charlie* », c'est être pour la liberté d'expression et de la presse.



Texte : I. Pouyllau. © Gautier-Sagaphoto / Only France / AFP.

Depuis la rentrée, l'éducation aux médias est renforcée à l'école. Tu apprends à décoder l'information, à te faire ta propre opinion et à bien utiliser Internet.

Des journaux et des webradios scolaires permettent à des élèves de s'exprimer en écrivant des articles.

→ En mars, participe à la Semaine de la presse et des médias dans l'école.

Apprendre à vivre ensemble et à écouter l'autre

Le terrorisme refuse toute possibilité de communiquer entre les hommes. Or, on a le droit de ne pas être tous d'accord et de le dire, du moment qu'on le fait sans violence. Être libre de s'exprimer demande de laisser parler les autres en retour. **Participer à un débat dans le respect, ça s'apprend**. C'est important, car cela permet de vivre ensemble.



© Frank Perry / AFP.

En classe, des débats sont organisés. Tu apprends à donner ton opinion et à écouter celle des autres.

Des associations de lutte contre le racisme interviennent dans les écoles pour apprendre à s'accepter les uns les autres et **lutter contre les préjugés**.

Être un citoyen responsable

La France est une démocratie qui garantit **la liberté, l'égalité et la fraternité** entre tous les citoyens. Nous vivons dans un pays laïc, où chacun est libre de croire ou de ne pas croire en Dieu. Il est donc important de connaître ces valeurs pour vivre en paix dans notre pays. La liberté d'expression fait aussi partie de ces valeurs.



© iStock.

Depuis la rentrée, les cours d'éducation civique ont été renforcés. Ils permettent de mieux comprendre pourquoi **il y a des règles à respecter**. Même la liberté d'expression a des limites.

→ Voir l'Info en grand

Et ailleurs dans le monde ?

En décembre, ce jeune homme a participé à une manifestation pour la liberté d'expression à Hong Kong, en Chine.

Les Chinois n'ont pas accès à tous les sites Internet et ne peuvent pas s'exprimer librement sur les réseaux sociaux.



© Eyepress News / Eyepress / AFP.

Sur cette pancarte, le site de vidéos YouTube est devenu YouTrap, c'est-à-dire « Tu es enfermé ».

Les dirigeants chinois contrôlent ce que les habitants lisent et écrivent sur Internet. Ils ne veulent pas que la population apprenne ce qui se passe dans le monde, ni même dans son propre pays. En pratiquant **la censure**, le gouvernement chinois veut contrôler ce que pense la population et éviter qu'elle ne critique le pouvoir.

en Égypte, mais aussi en Turquie, les dirigeants interdisent aussi toute liberté d'expression. Aujourd'hui, 153 journalistes sont emprisonnés dans le monde pour avoir fait leur travail en informant les populations. ■

Le dico

Censurer : interdire un livre, un film, un site Internet, ou en supprimer des passages.

Texte : I. Pouyllau.

Les infos en bref



Un dossier spécial en ligne. Un an après « Charlie », télécharge gratuitement le numéro d'1jour1actu consacré à ce terrible attentat. Retrouve également tous les articles et les vidéos dans un dossier spécial sur la liberté d'expression.

+ À lire sur 1jour1actu.com



© Sandra Laboucarie.

En cours d'EMC au collège. Donner son opinion et écouter celle des autres s'apprend notamment à l'école. 1jour1actu a assisté à un cours d'enseignement moral et civique (EMC) dans une classe de 5^e. Ici, ce sont les élèves qui prennent la parole pour comprendre ce qu'est un préjugé.

+ Un reportage à découvrir sur 1jour1actu.com

Les p'tits journalistes de la semaine



Plantu, dessinateur de presse

Les dessins de Plantu sont très connus en France. C'est avec lui que les p'tits journalistes de France Info Junior ont voulu se souvenir de l'attentat contre *Charlie hebdo*. Ils lui ont posé toutes leurs questions pour savoir s'il est toujours possible d'exercer librement son métier.



© Stéphane de Sakutin / AFP.

+ Samedi, réécoute l'émission du 6 janvier enrichie (vidéos, photos, dessins, dico) sur 1jour1actu.com

France Info Junior, c'est chaque jour à 16 h 45 sur info



Il y a un an, le 7 janvier 2015, 2 hommes armés ont attaqué le journal satirique *Charlie hebdo*, à Paris. Ils ont tué 12 personnes, dont 8 journalistes et dessinateurs.

Est-ce que le journal *Charlie hebdo* existe toujours ?

À *Charlie hebdo*, les journalistes **se moquent de tout**, notamment de la politique et de la religion.



Les terroristes leur reprochaient d'avoir **publié des caricatures** de Mahomet, un homme sacré pour les musulmans.



Très vite après l'attaque, le journal paraissait à nouveau, comme pour dire aux terroristes qu'**ils avaient échoué**.



Plusieurs journalistes de *Charlie* ont décidé de quitter le journal, et **de nouveaux sont arrivés**.



Fin septembre, la rédaction a emménagé dans de nouveaux locaux **très sécurisés**, dont l'adresse est tenue secrète.



Cette tragédie a suscité **beaucoup de sympathie** pour *Charlie hebdo* dans le monde entier.



Avant les attentats, le journal **risquait de disparaître**, faute d'avoir assez de lecteurs.



Mais aujourd'hui, il a plus d'abonnés et **vend plus de numéros** chaque semaine.



Tout le monde n'apprécie pas son humour. Mais, en France, **la loi autorise les journaux** à se moquer et à critiquer.



Retrouve ce sujet en vidéo sur France 4 et sur ton site www.1jour1actu.com

Les vidéos de la semaine sur www.1jour1actu.com

Lundi 11



La trêve hivernale

mardi 12



Les antibiotiques

mercredi 13



Qui a inventé Facebook ?

jeudi 14



C'est quoi, un dictateur ?

vendredi 15



C'est qui, Martin Luther King ?

Pour joindre la rédaction, composer le 05 61 76, puis les 4 chiffres du poste de votre correspondant (entre parenthèses). **Directrice éditoriale** Planète M. MAI-VAN-CAN (64 34). **Rédactrice en chef** A. BARBER (65 73). **Rédactrice en chef adjointe déléguée au monde enseignant** : M. RÉVILLION (64 67). **Directrice artistique** N. FAVAREL. **1^{re} rédactrice graphistes** L. BONNEFOI-CALMELS (65 33). C. PÉREL (65 69). **Chef de rubrique** : C. SANEZ (65 88). **Secrétaire de rédaction** POUYLLAU (64 38). **Responsable marketing éditorial** MONCHY Révisions A. LE BRETON, G. LAURENT-DUBOIS. **Photographe** : J. GIRE. **Documentation** : NFII. **Conseiller pédagogique** M. GRANDATY. **Auteur-concepteur** M.-C. MZALI-DUPRAT. **Création mascottes** Hélène CONVERT. **Ont collaboré à ce numéro** : E. MAROT et R. GROSERRIN à la rédaction.

Pour nous joindre. Site : www.milanpresse.com. Adresse : 300 rue Léon-Joulin 31101 Toulouse Cedex 9. N° de téléphone : 0 25 30 50 50 (information, conseil, abonnement). **Pour le suivi de vos abonnements** : 0 811 34 97 00 (coût d'un appel local) ou contact mgp@milan.fr. Pour les autres pays : un seul numéro pour les abonnements et conseils (33) 5 61 76 64 11. **Directeurs généraux** Marie-Anne DENIS et Pascal RUFFENACH. **Vente au numéro** Philippe ORILLAC (n° vert réservé aux diffuseurs de presse 0 800 22 86 22). **Fabrication** : Vincent TIXIER. **Publicité** : Bayard Publicité. Tél. 01 74 31 60 60. **Directrice générale** Sybille LE MAIRE (sybille.le-maire@groupobayard.com). **Directeur général adjoint** : Ludovic COUDRIN (ludovic.coudrin@bayard-presse.com). Tél. 01 74 31 68 51. **1jour1actu** est édité par Milan Presse SAS, société par actions simplifiée, 300 rue Léon Joulin 31101 Toulouse. **Président et directeur de la publication** : Bayard Presse représenté par Georges SANEROT. **Principal actionnaire** : Bayard Media International et Investissement. Loi n° 49956 du 16/07/1949 sur les publications destinées à la jeunesse. Belgique : Editions Milan - 50 rue de la Fusée - 1130 Bruxelles. **Editeur responsable** : Laurence Festivals. Tél. : 087 30 87 87. Mail : info@milan.be. Suisse : tél. : 022 860 84 02. Mail : milan-presse@edgroup.ch. **Commission paritaire** : 0920 C 91928. ISSN : 2269-2509. Dépôt légal à date de parution. **Imprimeur** : SIEP, 77530 Bois-le-Roi.

Texte : N. Martelle. Adapté par I. Pouyllau. Illustrations : J. Azam. L'illustration de la première case est extraite de la vidéo C'est quoi, une caricature ?.



Chaque jour, les infos animées sont sur France 4 dans le programme 1jour 1question

Abonne-toi sur [1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)



L'info en grand Être libre de s'exprimer, c'est avoir le droit de tout dire ?

Toute personne vivant en France a le droit de s'exprimer librement. Nous avons tous le droit de penser, de dire, d'écrire et d'échanger toutes les idées que nous voulons. Mais nous devons le faire dans le respect des autres et de la loi.

La liberté de s'exprimer a-t-elle toujours existé en France ?

Ce droit existe dans notre pays depuis la **Révolution de 1789**. Il est inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Depuis, des lois ont permis de préciser ce droit et d'établir ses limites. Car **il ne faut pas abuser de cette liberté**, c'est-à-dire en profiter pour injurier et blesser les autres.



Qui décide des limites de la liberté d'expression ?

Différentes lois ont été écrites pour définir là où la liberté d'expression s'arrête. **Les juges appliquent ces lois**. Ainsi, on peut **faire appel à la justice** quand on estime avoir été privé de la liberté d'expression ou, au contraire, quand quelqu'un en a abusé contre nous.

Pour aller plus loin, retrouve des vidéos sur 1jour1actu.com

En privé

On a le droit d'avoir sa propre opinion sur :

La politique

Par exemple, on peut être d'accord ou pas avec le président de la République, ses choix, ses discours et même sa façon de vivre sa vie privée.

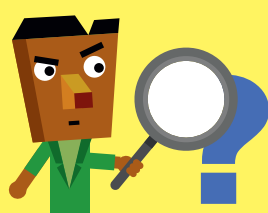


C'est quoi, la vie privée ?



L'histoire de notre pays

On a le droit de se poser des questions sur le déroulement d'un événement historique.



C'est quoi, une guerre mondiale ? C'est qui, Hitler ?



La religion

On a le droit de croire ou pas en l'existence de Dieu, d'accepter ou pas de la part des autres une pratique religieuse (comme faire une prière).

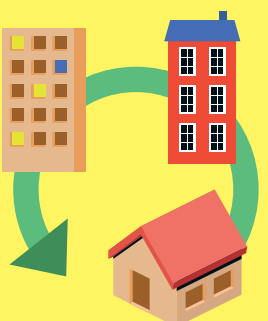


C'est quoi, la laïcité ?



Son entourage

On a le droit d'être d'accord ou pas sur la façon de vivre ou de penser de son voisin, de sa famille, de ses amis.



C'est quoi, le mariage pour tous ?



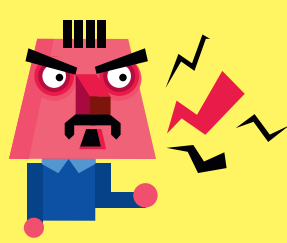
On peut exprimer ces idées de la façon que l'on veut dans son journal secret, avec son meilleur copain ou en famille.

En public

Si on veut exprimer ses propres opinions, en classe, au travail, sur un site Internet, dans un journal ou même dans la rue, **on ne doit pas :**

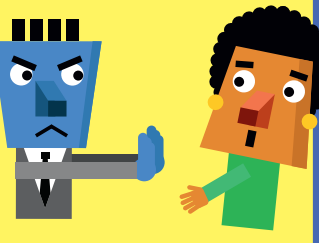
Utiliser des injures

On ne peut pas injurier quelqu'un parce qu'il est étranger, d'une autre religion ou parce qu'on n'est pas d'accord avec lui.



Discriminer

On ne peut pas traiter différemment quelqu'un à cause de son sexe, de sa couleur de peau, d'un handicap, ou même de ses choix de vie.



Dire ou écrire des choses fausses

On ne peut pas mentir à propos de quelqu'un et salir sa réputation et son honneur.



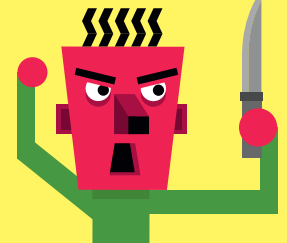
Utiliser des photos sans autorisation

On ne peut pas utiliser la photo d'une personne dans une situation dégradante ou prise sans qu'elle le sache, pour lui faire du mal.



Utiliser la violence

On ne peut pas menacer quelqu'un parce qu'il est étranger, d'une autre religion ou parce qu'on n'est pas d'accord avec lui.



Réinventer l'histoire

On ne peut pas dire, par exemple, que les crimes contre l'humanité n'ont pas eu lieu.



Défendre le terrorisme

On ne peut pas défendre le terrorisme ou dire du bien des terroristes et de leurs actes.



En public, ces idées ne sont plus des opinions, mais des délits, punis par la loi.

A-t-on le droit de se moquer ?

La loi autorise à se moquer quand le but est de faire rire. **La liberté de la presse permet aux journalistes de critiquer.** Des humoristes et des journaux se moquent de la politique, de la religion, de la société, etc. Le journal *Charlie hebdo* a été poursuivi en justice et a souvent gagné (39 fois sur 48 procès).



Quand l'humour va trop loin...

Des sketches de Dieudonné ont été interdits car il ne faisait plus de l'humour, mais il provoquait pour blesser. **Certains de ses spectacles ont été interdits avant d'être joués.** C'est rare. En France, quand on franchit les limites de la liberté d'expression, on n'est généralement puni qu'après s'être exprimé.



C'est quoi, une caricature ?

